Recours introduit le 30 juillet 2018 — Audimas/EUIPO — Audi (AUDIMAS)

(Affaire T-467/18)

(2018/C 341/37)

Langue de dépôt de la requête: le lithuanien

Parties

Partie requérante: Audimas AB (Kaunas, Lituanie) (représentant: G. Domkutė-Lukauskienė, avocate)

Partie défenderesse: Office de l'Union européenne pour la propriété intellectuelle (EUIPO)

Autre partie devant la chambre de recours: Audi AG (Ingolstadt, Allemagne)

Données relatives à la procédure devant l'EUIPO

Titulaire de la marque litigieuse: partie requérante devant le Tribunal

Marque litigieuse concernée: marque figurative AUDIMAS faisant l'objet d'un enregistrement international désignant l'Union européenne — Enregistrement international désignant l'Union européenne no 1 251 000

Procédure devant l'EUIPO: procédure d'opposition

Décision attaquée: décision de la deuxième chambre de recours de l'EUIPO du 22 mai 2018 dans l'affaire R 2425/2017-2

Conclusions

La partie requérante conclut à ce qu'il plaise au Tribunal:

— annuler la décision attaquée et maintenir l'enregistrement, n° 1 251 000, de la marque «AUDIMAS» de la partie requérante pour les produits et services relevant des classes 18, 25 et 35 selon la classification de Nice;

— condamner l'EUIPO et l'autre partie à la procédure devant la chambre de recours (si cette partie intervient) aux dépens.

Moyen invoqué

— Violation de l'article 8, paragraphe 1, sous b), du règlement (UE) 2017/1001 du Parlement européen et du Conseil.

Recours introduit le 26 juillet 2018 — Battelle Memorial Institute/EUIPO (HEATCOAT)

(Affaire T-469/18)

(2018/C 341/38)

Langue de la procédure: l'anglais

Parties

Partie requérante: Battelle Memorial Institute (Colombus, Ohio, États-Unis) (représentant: B. Brandreth, Queen's Counsel)

Partie défenderesse: Office de l'Union européenne pour la propriété intellectuelle (EUIPO)

Données relatives à la procédure devant l'EUIPO

Marque litigieuse concernée: Demande de marque de l'Union européenne verbale HEATCOAT — Demande d'enregistrement n° 16 865 263

Décision attaquée: Décision rendue le 16 mai 2018 par la deuxième chambre de recours de l'EUIPO dans l'affaire R 36/2018-2